

CITÉ DE DORVAL

## **PROMULGATION**

AVIS PUBLIC est donné à tous les intéressés que le règlement suivant a été adopté par le conseil municipal le 18 janvier 2021 :

**Règlement RCM-60C-2-2020** : Règlement modifiant de nouveau le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale RCM-60C-2015 aux fins de modifier la liste des bâtiments patrimoniaux

Toute personne intéressée peut prendre connaissance du règlement au bureau de la greffière, 60, avenue Martin, Dorval, durant les heures ordinaires de bureau ou sur le site internet de la Cité : [www.ville.dorval.qc.ca](http://www.ville.dorval.qc.ca)

Donné à Dorval, Québec, ce 27 janvier 2021.

Me Chantale Bilodeau  
Greffière